

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/78

JF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 2 avril 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Danièle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Marc Giraud.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit.

**Pouvoirs** : Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Fabienne Croze à Christian Roux, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Véronique Ménéghin-caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 41 Pour : 41

## **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT STRATEGIE LOCALE AGRICOLE SUD ISERE**

Depuis 2017, dans le cadre du lancement des appels à projet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes relatifs à la mesure 16-72 du PDR (« Stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel »), les partenaires ci-dessous ont décidé de s'investir ensemble sur la thématique « foncier » peu traitée localement, sous le pilotage du Département.

La première stratégie foncière agricole et forestière en sud Isère a ainsi été menée, permettant d'initier un travail collaboratif autour d'enjeux communs. Ce partenariat, animé et porté par le Département de l'Isère, comprenait tous les acteurs locaux travaillant sur l'agriculture et la forêt (collectivités, institutionnels, associations...).

Dans la continuité d'un partenariat riche de retours d'expérience et fruit d'une réflexion partagée entre les deux territoires du Sud Isère, une nouvelle convention donne l'opportunité aux collectivités du Trièves et de la Matheysine d'animer conjointement une stratégie adaptée aux enjeux agricoles.

Ainsi, les partenaires souhaitent mettre en œuvre :

- une stratégie locale de développement agricole
- et des projets de développement qui concourent à dynamiser, protéger et mettre en valeur l'activité agricole avec ses différentes composantes

Les enjeux principaux sont :

- Favoriser une dynamique de transmission et d'installation favorable au maintien d'une agriculture diversifiée et pérenne,
- Engager l'agriculture vers des approches plus durables, prenant en compte les évolutions climatiques, financières et sociétales actuelles,
- Favoriser les liens entre agriculteurs,
- Favoriser la reterritorialisation de l'alimentation (volet agriculteurs et volet consommateurs et habitants),
- Préserver et valoriser le foncier agricole.

Chacune pour leur territoire de compétence, les Communautés Matheysine et du Trièves :

- assurent le pilotage du partenariat (animation des COPIL, COTECH,...)
- sont co-actrices de la démarche, force de propositions concernant le territoire,
- participent à la mise en œuvre des projets, peuvent les porter directement, le cas échéant,
- favorisent le lien avec d'autres programmes territoriaux et politiques contractuelles (ex : PAT, PaiT, Plan Pastoral Territorial, stratégie forestière, ...).

Les signataires de la convention sont :

- La Communauté de communes du Trièves,
- La Communauté de communes de la Matheysine,
- Le Département de l'Isère,
- L'association agricole SITADEL,
- La Chambre d'agriculture de l'Isère,
- L'association ADDEAR.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par tous les partenaires. Elle est conclue pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2027. Elle peut être reconduite à la demande des partenaires.

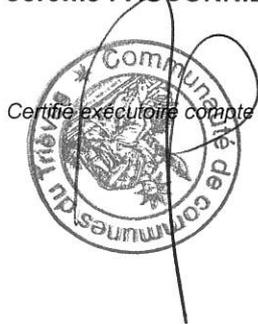
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à solliciter en fonction des projets et de leur éligibilité ou non aux mesures en cours, des crédits européens issus du FEADER,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat et tout document en rapport.

**Fait à Saint Martin de Clelles, le 8 avril 2024**

**Le Président**

**Jérôme FAUCONNIER**



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

16/4/24

et de sa publication le

16/4/24